

Fédération Française de Shiatsu Traditionnel (FFST)



PROGRAMME DE FORMATION



2018 - 2019

Sommaire

- Définition du Shiatsu p 2
- Code de déontologie de la FFST p 3
- Attitude et éthique p 3
- Informations générales sur le cursus FFST p 3
- Tronc commun des connaissances théoriques appliquées au Shiatsu p 5
- Cursus p 11
- Connaissances fondamentales obligatoires p 12
- Certification Fédérale..... p 15
- Grilles d'évaluation pratique et théorie p 18
- Guide de rédaction p 26
- Dates d'application p 32
- Annexes p 33

Information formateurs, assistants et stagiaires

Le présent document est actualisé chaque année.

Il reprend tous les ajustements intervenus depuis la précédente édition.

Entre-temps, si des modifications doivent intervenir, celles-ci sont communiquées via Méridiens 12 – bulletin de communication entre le Comité Pédagogique (CP) et les formateurs et assistants. Charge à eux de transmettre ces informations à leurs stagiaires

Il n'existe plus de version papier de ce livret, il est recommandé aux formateurs d'en faire une lecture attentive avec leurs stagiaires en début d'année et de les inciter à l'imprimer.

Le Comité Pédagogique de la FFST

1. Définition du Shiatsu

D'origine japonaise, le Shiatsu est un art énergétique naturel et holistique basé sur le toucher.

Son approche globale de l'être humain et sa conception de prévention et de maintien de l'équilibre physique, psychique et émotionnel, en font un outil particulièrement intéressant et d'une grande complémentarité, avec d'autres techniques ou disciplines.

Il est enseigné et pratiqué dans le monde entier, et reconnu officiellement au Japon depuis 1955. Il a fait l'objet de la résolution Lannoye et Collins du 29 mai 1997 au Parlement Européen, le proposant comme une « *médecine non conventionnelle d'intérêt* ».

Ces techniques de pressions rythmées et d'étirements sur des zones du corps, au travers desquelles circule l'énergie, permettent :

- de détendre et de défatiguer,
- de réduire le stress et les tensions accumulées,
- de renforcer les défenses naturelles de l'organisme, lui permettant ainsi de mieux faire face aux agressions extérieures (climatiques, atmosphériques, environnementales).

Ces pressions sont exercées à l'aide des mains, des doigts, des paumes, parfois des coudes et des genoux ou des pieds.

Le Shiatsu se reçoit allongé sur un futon, posé à même le sol. La personne reste habillée.

La séance peut être réalisée en position assise sur une chaise, pour les personnes que la position couchée incommode ou qui ne peuvent s'allonger, ou sur une table de massage.

En prêtant une attention plus particulière à certains points, en fonction des tensions rencontrées, le praticien en Shiatsu, en parfaite adéquation avec son receveur, orientera son travail et l'adaptera en fonction de chaque cas particulier. Ainsi, la pratique du Shiatsu requiert des compétences particulières, transmises par des Enseignants qualifiés, et agréés par la FFST, au travers d'un cursus de cinq cents heures de formation, réparties sur quatre ans (quota adopté en commun accord par les Fédérations Allemande, Italienne et Suisse, membres de l'ISN - International Shiatsu Network).

En résumé, la pratique du shiatsu :

- réduit le stress et les tensions
- stimule et renforce les systèmes d'autodéfense de l'organisme
- équilibre le système énergétique dans sa globalité
- apporte une détente physique et psychique, contribuant ainsi à améliorer le bien-être
- apporte une aide et un accompagnement, mais ne se substitue pas à un acte médical; le Shiatsu reste une discipline complémentaire.
- s'inscrit dans une démarche de prévention pour favoriser un retour à la santé en accompagnement de la médecine occidentale

 **Shi**
(doigt)
Atsu
(pression)

2. Code de Déontologie de la FFST

Information importante

Les stagiaires ont obligation de remettre un exemplaire de ce code de déontologie, daté, signé et précédé de la mention manuscrite « *Lu et approuvé* », à leur formateur dès le début de leur cursus. Cet exemplaire est gardé en archivage par chaque centre de formation.

A la demande du Comité Pédagogique (CP), ou de la Commission d’Ethique (CE), chaque responsable d’un centre de formation aura pour obligation d’envoyer sous huitaine, le ou les codes réclamés.

Cette procédure permet à la FFST d’avoir un document de référence en cas de non-respect de ce code par un stagiaire ; et par conséquence d’avoir un moyen d’action. A ce sujet, il est précisé qu’un chargé de mission vérifie tous les sites des centres de formation et éventuellement des stagiaires. En cas de non-respect de ce code de déontologie, le CP ou la CE de la FFST ont la possibilité de mettre des sanctions allant de l’avertissement à l’interdiction de se présenter à l’examen fédéral.

Se reporter à l’annexe 1

3. Attitude et Ethique

Les stagiaires doivent avoir une attitude conforme à l’éthique au sein de leur centre de formation, mais aussi à l’extérieur vis-à-vis d’un autre centre, d’un formateur ou d’un praticien.

Tout manquement pourra faire l’objet d’une saisine de la CE de la FFST, et sera consigné dans le dossier du stagiaire.

En cas de manquement grave, dûment constaté

4. Informations générales sur le cursus agréé FFST

Rappelons ici, que dans le cadre de la législation française, il n’existe pas de Diplôme d’Etat de Praticien en Shiatsu (le diplôme est un titre délivré par une université ou une école d’état), mais un certificat fédéral visant à sanctionner, après un contrôle des connaissances et des aptitudes, le cursus d’études d’un candidat à la pratique du Shiatsu, d’où l’intérêt d’un strict respect des règles imposées par la FFST.

Tous les candidats à l’examen de praticien, doivent être rattachés à un formateur ou à un centre de formation accrédité FFST. Aucune candidature libre n’est possible.

Tous les stagiaires doivent être à jour de leur adhésion FFST pour faire valider le nombre d’heures de leur cursus et se présenter à l’examen fédéral de praticien en Shiatsu.

Information importante : le jour de l’examen, les candidats devront présenter leur licence FFST à jour, ainsi qu’une pièce d’identité, lors de l’émargement de la feuille de présence.

Tableau récapitulatif

Prérequis exigés en vue de l'obtention du certificat fédéral de praticien en Shiatsu

(décerné sous la responsabilité de la FFST)

- Adhésion FFST pendant toutes les années de formation, et être à jour de sa cotisation.
- Code de déontologie FFST daté et signé.
- Attestation PSC 1 de moins de 5 ans, ou équivalence.
- Note d'anatomie-physiologie ou dispense.
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3).
- Règlement de l'inscription à la session d'examen, par chèque à l'ordre de la FFST.
- Avoir reçu par des formateurs agréés et/ou praticiens certifiés, 12 séances de Shiatsu à visée pédagogique, à répartir sur tout le cursus (**maximum 4 par prestataire**).
- Livret pédagogique FFST, attestant d'au moins **500 h de formation en présentiel** sur un minimum de 3 ans. Les heures de stages hors cursus sont ajoutées aux 500 h, sans limitation.
- Mémoire en 3 exemplaires papier avec toutes les études de cas.
- Le résumé du mémoire est intégré dans le fascicule juste après le sommaire.
- Une version PDF du mémoire et des études de cas est envoyée au secrétariat de la FFST par mail.
- **Tous les éléments du dossier doivent être transmis en une seule fois au secrétariat de la FFST ; aucun dossier fractionné ne sera accepté.**

5. Tronc commun des connaissances théoriques appliquées au Shiatsu

5.1. Mesures de précautions, contre-indications

a) Mesures de précaution

Le Shiatsu peut être bénéfique à tout âge, mais en présence de problèmes de santé, des précautions s'imposent.

Le code de déontologie de la FFST fait obligation de diriger vers un médecin, toute personne se plaignant ou présentant des symptômes nécessitant son avis ou son intervention.

b) Contre-indications

Toute approche du corps oblige un principe d'absolue prudence et les contre-indications doivent être enseignées en tout premier lieu, dès le début de la formation.

Assez peu nombreuses, en fait, un grand nombre ne sont pas des contre-indications strictes, mais plutôt sujettes à certaines précautions. En revanche pour les stagiaires en 1^{ère} et 2^{ème} années, ces réserves deviennent de vraies contre-indications. Les stagiaires de 3^{ème} et de 4^{ème} années feront preuve de la plus grande prudence, et solliciteront leur formateur en cas de doute sur une pathologie particulière.

1) Contre-indications strictes y compris pour les praticiens

- **pathologies obstructives brutales** (phlébite, embolie). Ce sont des urgences médicales. Signes d'une phlébite : mollet rouge, gonflé, chaud et douloureux au toucher.
 - ✓ tant que l'embolie n'est pas évacuée ou lysée, ceci objectivé par des examens médicaux (risque de migration et d'aggravation). Attendre au moins 3 mois.
 - ✓ anticoagulants à haute dose pendant cette période (risque d'hématomes profonds et/ou superficiels).
- **infarctus récent** (le Shiatsu entraîne une augmentation de la circulation sanguine que le cœur ne peut pas gérer avant 3 mois (en fonction de l'âge et de la capacité à la rééducation cardiaque)).
- **pathologies chroniques non stabilisées** : épilepsie, hypertension artérielle (l'activation sanguine ou les stimulations neurologiques peuvent aggraver l'état).

2) Contre-indications relatives

- **refus** de la personne
- état de **nervosité excessive** du receveur ou **ébriété**
- **ostéoporose grave** ou **métastases osseuses, corticoïdes au long cours** (risque de fractures).

- précaution en cas de **diabète** : demander à la personne de venir avec son appareil à dextro et avoir toujours du sucre disponible. Se renseigner sur le dextro / dernière prise d'antidiabétiques oraux et/ou insuline, ainsi que l'heure du dernier repas, ceci afin de ne pas mal interpréter un malaise en fin de séance.
- toute **maladie aigüe avec fièvre supérieure à 39°**, car c'est un signe de lutte de l'organisme contre l'agent infectieux, et il est par conséquent inutile de le surcharger, de plus le Shiatsu peut augmenter la température centrale.
- **cancer** : la plus grande prudence est demandée pour les stagiaires qui pourraient recevoir des personnes atteintes d'un cancer. En aucun cas, leur prise en charge ne peut être effectuée avant la 4^{ème} année. Au cours de cette 4^{ème} année, les stagiaires devront voir avec leur formateur, s'ils peuvent ou non travailler sur ces personnes.
- **grossesse** : il vaut mieux être expérimenté pour traiter une femme enceinte surtout dans les 3 premiers mois. En effet, il se produit d'importantes modifications hormonales. Si le fœtus n'est pas suffisamment fixé, il y a toujours un risque d'avortement spontané. Ceci est très chargé d'un point de vue émotionnel, et la responsabilité peut être attribuée au praticien Shiatsu, donc prudence.
- **épuisement physique profond** ou **très grand vieillard** (restaurer d'abord l'énergie par le sommeil et le repos).
- **hypotension**.
- **hernie discale** ou **sciatique en phase inflammatoire**, puis précaution ensuite.

3) D'autres contre-indications sont motivées par les conditions locales, elles n'empêchent pas un Shiatsu général. On évite juste la zone incriminée :

- varices
- plaies
- fractures de moins de 6 semaines (temps de consolidation de l'os)
- cicatrices opératoires récentes et adhérences
- articulations inflammatoires
- zones de peau inflammatoire.

Conclusion : l'idée n'est pas de faire peur, mais de ne pas jouer aux « apprentis sorciers ». Il faut être bien conscient de ses propres limites, et savoir ouvrir le parapluie. A retenir : **« qu'on nous reprochera toujours d'en avoir fait trop, mais jamais de ne pas en avoir fait assez ! »**

Sachons rester à notre place, et ne surtout pas prendre la place d'un médecin ou d'un paramédical (cf. code de déontologie).

5.2. Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC)

Les stagiaires, lors de leur cursus, seront formés aux principaux items de la théorie du Shiatsu.

Programme :

- le système Yin – Yang.
- le concept de l'énergie (Ki ou Qi), les différentes formes (Wei Ki ...).
- les 5 mouvements ou éléments ; cycles d'engendrement et de contrôle ; cycles de dysfonctionnement.
- trajets et localisation des 12 méridiens principaux.
- l'horloge circadienne ; la règle midi – minuit.
- le système des 3 Foyers.
- les 8 principes fondamentaux ; les 4 polarités.
- les 5 substances fondamentales.
- les points d'assentiments (points Shu ou Yu du dos) ; les points d'alarme (points Mu ou Bo).
- les différents éléments du bilan énergétique selon le style pratiqué.
- les causes des maladies (internes, externes, etc...).
- symptomatologie courante (dos, arthrose, insomnie, allergies, etc...).
- les entités viscérales (les Shen, principes spirituels).
- les grands méridiens (méridiens climatiques).
- les points Shu antiques ou de saison.
- les Merveilleux Vaisseaux.
- etc...

Chaque centre de formation est bien entendu libre d'approfondir ce programme, qui est le minimum requis, et de le répartir à sa convenance, sur les 3 ou 4 années.

A titre indicatif, nous proposons ci-après une liste de questions afin de mieux appréhender ces différents chapitres et ceci en fonction de la formation dispensée.

1. Les mouvements de l'énergie.
2. L'élément énergétique ou loge, que comprend-il ?
3. L'énergie Yin : le sens de circulation des méridiens principaux.
4. L'énergie Yang : le sens de circulation des méridiens principaux.
5. Le système Yin Yang, son rôle pour faire un bilan énergétique.
6. Symptômes d'excès Yin / Yang ; définition et quelques exemples.
7. Qu'est-ce que l'avvers, le revers ? Fonctions de l'un et de l'autre et l'un par rapport à l'autre.
8. Expliquez le principe de l'horloge circadienne et de la circulation de l'énergie, méridien par méridien. Etablissez un tableau de l'énergie circadienne et définissez le rôle de cette circulation énergétique.

9. Citez les méridiens qui se terminent ou commencent dans la main ; leurs points de départ et d'arrivée ; leurs repères anatomiques.
10. Citez les méridiens qui se terminent ou commencent dans le pied ; leurs points de départ et d'arrivée ; leurs repères anatomiques.
11. Etablissez le rapport entre les fonctions essentielles du corps humain et de un ou plusieurs méridiens.
12. Les méridiens Triple Réchauffeur et Rate/Pancréas dans l'horloge circadienne ; dans quel ordre se situent-ils ?
13. La théorie des 5 éléments, expliquez les 2 cycles de la MTC, leurs rôles dans le phénomène de la santé. Exemple pratique appliqué à un dysfonctionnement. Cas concrets.
14. Les 5 fatigues, dysfonctionnement énergétiques et les 5 saisons. Application de la loi des 5 éléments, sans oublier les 5 humeurs (états psychiques).
15. Organes, entrailles définition.
16. Les énergies climatiques. Avec quels méridiens sont-elles liées ? Quelles sont leurs influences sur la santé ? Citez-les.
17. Les saisons. Expliquez leurs rôles par un exemple simple. Rappelez le rapport existant entre l'énergie et les saisons. Pouvez-vous donner les dates des différentes saisons basées sur la tradition chinoise ?
18. Le tableau des associations rattachées aux 5 éléments.
19. Qu'appelle-t-on la règle midi – minuit ?
20. Décrivez les symptômes principaux d'un vide d'énergie Yang.
21. A partir de quelle méthode faites-vous le bilan énergétique ? (Pouls, langue, Hara, dos, ...).
22. Vaisseau Conception : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
23. Vaisseau Gouverneur : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
24. Méridien du Poumon : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
25. Méridien du Gros Intestin : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
26. Méridien du Rein : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.

27. Méridien de la Vessie : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
28. Méridien du Foie : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
29. Méridien de la Vésicule Biliaire : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
30. Méridien du Cœur : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
31. Méridien de l'Intestin Grêle : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
32. Méridien du Maître Cœur : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
33. Méridien du Triple Réchauffeur : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
34. Méridien de la Rate-Pancréas : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
35. Méridien de l'Estomac : trajet, fonctions, caractéristiques, quelques points importants.
36. Qu'est-ce que le système sympathique ? A quels méridiens est-il relié ? Pouvez-vous agir volontairement sur ce système ?
37. Définissez le rôle du système des 3 Foyers, sa fonction dans l'organisme.
38. Les organes des sens sont considérés en MTC comme les orifices des organes des sens. Pouvez-vous en faire le rapprochement ?
39. Enumérez les points dits abortifs.
40. Enumérez les facteurs divers dans le mode de vie entraînant à terme des dysfonctionnements.
41. 4 GI (Hegu) : fonction, localisation.
42. 36 E (Zusanli) : fonction, localisation.
43. 12 VC : fonction, localisation.
44. Que représente le Hara dans le mode de fonctionnement d'un sujet ? Quel est son rôle ? Précisez la zone anatomique. Où se situe Qihai ? A quoi sert-il ?
45. Le Baihui ou 19 VG (ou 20 VG selon les auteurs) : fonction, localisation.
46. Les points Bo (ou Mu ou Hérauts) : fonction, localisation.

47. Citez dans l'ordre les Shu dorsaux (chaîne des assentiments). Quel est leur rôle par rapport aux méridiens concernés ? Leur utilité dans le diagnostic oriental. Leur localisation anatomique.
48. Où se situent les points Shu antiques ? A quoi servent-ils ?
49. Précisez les zones de lecture du dos selon la méthode que vous utilisez.
50. Une séance de Shiatsu, doit-elle tenir compte de la saison en cours ? Pourquoi ?
51. A quoi correspond la notion de plénitude pathologique ?
52. Qu'est-ce que la maladie selon la MTC, et quel rôle le Shiatsu peut-il jouer ?
53. Citez les principales contre-indications du shiatsu.
54. définir la conception orientale du Qi.
55. Comment définir une pression en shiatsu ?
56. Quels sont en MTC les 8 principes fondamentaux sur lesquels reposent les principes de l'acupuncture et du Shiatsu ?
57. Quelles sont les 4 polarités permettant d'établir un bilan énergétique en Shiatsu ?
58. Les disciplines complémentaires du Shiatsu : estimez-vous que le Shiatsu réponde à tous les problèmes ? Selon vous est-il nécessaire de conseiller le recours à des disciplines complémentaires, si oui, éventuellement lesquelles ?
59. Qu'est-ce que la moxibustion ? Pouvez-vous utiliser cette technique ? Dans quel cas ? Quelles sont les contre-indications ?
60. Votre définition du Shiatsu. Développez.

6. Coursus

Tous les stagiaires ont la liberté de changer de centre de formation en cours de cursus ; il faut seulement ne pas oublier de faire valider les heures de présence sur le livret pédagogique, signé par le formateur (celui-ci a obligation de le remplir de manière sincère, et sans aucun préjudice pour le stagiaire quittant le centre de formation).

Un contrôle annuel ou continu des connaissances tant pratiques que théoriques, est à la charge des centres de formation, et reste obligatoire en 1^{ère} et 2^{ème} années.

6.1. Première et deuxième années

Les stagiaires effectuent leur 1^{ère} année (année scolaire) auprès du formateur accrédité de leur choix. A l'issue de cette 1^{ère} année, ils passeront une épreuve théorique et pratique sous la responsabilité de leur formateur.

Idem en fin de 2^{ème} année.

Les documents de ces épreuves doivent être conservés dans les archives du centre de formation par le responsable (ils peuvent être demandés à tout moment par le Comité Pédagogique).

6.2. Troisième et/ou quatrième années

Ce sont 2 années préparatoires au certificat fédéral - suivi du mémoire et des études de cas, et entraînement à faire des pratiques dans le temps imparti à l'examen.

6.3. Stages hors centre de formation

Les stages en lien avec le Shiatsu, ayant été suivis chez un autre formateur seront comptabilisés sur le livret pédagogique, ainsi que les participations à des salons et autres manifestations sous l'encadrement et la responsabilité d'un formateur **en sus des 500 heures en présentiel et sans limitation du nombre d'heures.**

6.4. Equivalence du certificat de praticien

Il y a une reconnaissance mutuelle entre le certificat de praticien délivré par la FFST et nos partenaires européens, membres de l'ISN (*International Shiatsu Network*). Sont membres de l'ISN les fédérations de Shiatsu allemande, française, italienne, suisse.

Dans tous les autres cas, le postulant à une équivalence, devra passer une VAE auprès du CP. Pour toute demande de VAE se renseigner directement auprès de la FFST.

7. **Connaissances fondamentales obligatoires pour l'obtention du certificat de praticien en Shiatsu**

7.1. **Formation aux premiers secours (PSC 1) ou équivalence**

La formation aux premiers secours (PSC 1) est **obligatoire dès la fin de 1^{ère} année du cursus**. L'attestation est remise au formateur et conservée par le centre de formation dans le dossier du stagiaire jusqu'à la certification FFST.

Les professions suivantes, sur présentation de justificatifs sont dispensées : secouristes du travail à jour de leur réactualisation, pompiers, médecins urgentistes, médecins anesthésistes, sages-femmes, infirmières et aides-soignantes en milieu hospitalier (à condition d'avoir suivi une formation de recyclage en interne, à justifier).

Toutes les autres formations (BNS, AFPS) doivent faire l'objet d'une remise à niveau de moins de 5 ans.

Formation non incluse dans les 500 h en présentiel.

7.2. **Anatomie – Physiologie ou équivalence**

Le module d'Anatomie–Physiologie doit obligatoirement être validé pour s'inscrire à l'examen de Praticien FFST. Il est demandé de faire la totalité de ce module lors des deux premières années, de façon à être le plus tôt possible en adéquation avec le cursus de MTC. Par exemple lors de l'étude du méridien du Poumon, il est sans doute judicieux de savoir à quoi sert un poumon en physiologie occidentale.

1) **1^{er} cas de figure : dispense**

Les stagiaires issus de certaines professions (se reporter à la liste jointe) pourront être dispensés du module d'Anatomie – Physiologie, après avis du CP.

Le dossier de demande de dispense comprend les pièces suivantes :

- lettre de demande **contresignée par le Formateur Référent**
- photocopie de tous les diplômes ou certificats

La photocopie de la dispense accordée est à joindre au dossier d'inscription à l'examen de Praticien.

Le dossier est à envoyer complet à la FFST. Tout dossier incomplet sera retourné.

2) **2^{ème} cas de figure : cours avec un formateur accrédité FFST**

Les stagiaires suivent le module auprès d'un formateur en Anatomie - Physiologie accrédité FFST, attaché à leur centre de formation ou à un autre. La liste de tous les formateurs accrédités, est consultable sur le site de la FFST.

Le module est de 100 heures (**non incluses dans les 500 h de présentiel**).

Il appartient au formateur accrédité de procéder aux évaluations de ses stagiaires.

L'évaluation peut se faire sous forme d'examen final ou de contrôle continu.

La note minimale requise est de 12 / 20.

L'attestation établie par le formateur précise la note obtenue et le nombre d'heures de cours.

Une photocopie de cette attestation est jointe au dossier d'inscription à l'examen fédéral de praticien.

Ce cas de figure, est bien entendu à privilégier. En effet, l'Anatomie est un module complexe, et rien ne peut remplacer un enseignement en direct, surtout pour l'anatomie palpatoire qui ne peut se faire qu'en présentiel.

3) 3^{ème} cas de figure : cours par correspondance

Dans le cas où le centre de formation ne propose pas de cours d'Anatomie, les stagiaires ont la possibilité de suivre cette formation par correspondance. **Le seul organisme accrédité** par la FFST est le cours Minerve (www.coursminerve.com). Ce cours comporte 2 niveaux (niveau 1 : 40 heures ; niveau 2 : 60 heures) qui sont obligatoires (non incluses dans les 500 h en présentiel).

La note minimale requise est de 12 / 20.

Une photocopie de l'attestation est jointe au dossier d'inscription à l'examen fédéral de praticien.

7.3. liste des professions dispensées du module d'Anatomie - Physiologie

diplômes ou activités professionnelles	dispense
agent d'accompagnement en station thermale	non
ambulancier	non
assistant dentaire	non
Bac général filière S	non
Bac pro / techno SMS / ST2S	non
BEP sanitaire et social	non
BEPA service aux personnes	non
BP préparateur en pharmacie	non
BTS diététique	non
CAP petite enfance	non
chiropraticien	oui
DE / DTS manipulateur en électroradiologie	oui
aide médico-psychologique	non
DE aide-soignant	oui
DE auxiliaire puériculture	oui
DE ergothérapeute	oui
DE masseur-kinésithérapeute	oui
DE pédicure-podologue	non
DE psychomotricien	oui
DE technicien en analyses médicales	non
dentiste	oui
éducateur spécialisé	non
éducateur sportif 1 ^{er} degré	oui
éducateur sportif 2 ^{ème} degré	oui
éducateur sportif avec tronc commun (ancien BEES / nouveau BPJEPS)	oui
enseignant en anatomie-physiologie écoles supérieures / classes prépa	oui
esthéticienne (BTS)	non
esthéticienne (CAP / BEP / Bac Pro)	non
étiopathe	oui
infirmier	oui
infirmier spécialisé / anesthésie / bloc opératoire	oui

licence STAPS	oui
licence SVT	oui
médecin	oui
ostéopathe	oui
PCEM 1 prépa médecine validée	oui
pharmacien	oui
professeur de danse avec DE	oui
professeur de danse sans DE	non
professeur EPS	oui
professeur SVT	oui
puéricultrice	oui
sage-femme	oui
secrétaire médicale	non
visiteur médical homologué niveau 3	non
vétérinaire	oui

7.4. décompte horaire de la formation

modules	nombre d'heures
Heures en présentiel	500 au minimum
PSC 1	15
Anatomie – Physiologie (présentiel et travail personnel)	100
Préparation du mémoire	400 (*)
Préparation des études de cas	400 (*)
12 séances didactiques	18
Travail personnel	200 (*)
Total	1 633
Les stages hors centre de formation viennent s'ajouter à cette estimation	
(*) Evaluations moyennes données à titre indicatif	

8. Certification fédérale

À la fin de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu **adaptée au receveur et à sa problématique** et faire preuve d'un comportement empreint de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis à vis de celui-ci. Il est rappelé que l'épreuve pratique n'est pas la démonstration d'une technique mais avant tout un soin. Les conséquences d'un Shiatsu inadapté peuvent être préjudiciables pour la santé du receveur. Après plusieurs manifestations de douleurs, ou d'inconfort non prises en compte par le candidat, le receveur et/ou l'observateur seront en mesure d'interrompre la séance, **ce qui éliminera d'office le candidat.**

8.1. Conditions pour se présenter à l'examen

- être **adhérent depuis le début de sa formation**, avoir cotisé chaque année du cursus, et être à jour de sa cotisation.

Remarque importante : un candidat dont le formateur ne serait pas à jour de sa cotisation, ne pourra pas se présenter à l'examen.

- connaître et observer en tout point le code de déontologie de la FFST.
- avoir suivi des cours **en années scolaires obligatoirement**, étalés sur l'ensemble de la formation avec un formateur agréé FFST. **500 heures minimum en présentiel de pratique et de théorie sur 3 ou 4 ans**, auxquels se rajoutent les ateliers dirigés, ainsi que les heures consacrées au tutorat pour aider les stagiaires à la réalisation de leur mémoire et des études de cas. Ce tutorat est inclus dans la formation et par conséquent, il ne justifie d'aucun coût supplémentaire pour les stagiaires dans le cadre de leur centre de formation.
- avoir reçu depuis le début de son cursus et réparties sur les 3 ou 4 ans douze séances de Shiatsu d'au moins 3 praticiens et/ou formateurs agréés FFST avec un minimum de 4 séances à la fin de la deuxième année. **Le nombre maximum de séances par prestataire est de 4.** En aucun cas ne sont acceptées 10 séances faites par la même personne, par exemple.
- avoir validé les modules d'Anatomie - Physiologie, ou être dispensé.
- être titulaire d'une formation aux Premiers Secours ou présenter une équivalence.
- avoir rédigé le mémoire (3 versions papier et une version numérique en format PDF, qui sera envoyée par mail), avec les études de cas complètes, et l'avoir fait valider par son formateur qui en a assuré la direction et le suivi (attestés sur l'honneur par le formateur et le stagiaire).

Remarque importante : les études de cas devront comporter **30 séances minimum, soit 5 cas (personnes) de 6 séances, ou 6 cas de 5 séances.**

Cas particuliers à justifier par le formateur : certaines thématiques peuvent requérir un nombre moindre de séances mais, dans cette situation, il faut augmenter le nombre de cas afin d'arriver à 30 séances minimum. Exemple : séances de Shiatsu réalisées pendant l'accouchement. Ce cas doit rester exceptionnel.

- produire un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin N° 3) de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
- régler, à l'ordre de la FFST, les frais d'inscription à l'examen (un candidat ne se présentant pas à l'examen, ne pourra prétendre au remboursement de son inscription, sauf pour raison valable justifiée).
- Livret Pédagogique dûment rempli et complété par le formateur
- Fiches d'inscription remplies par le formateur et le candidat (seuls les formateurs ont ces fiches).

8.2. Date de remise des prérequis

Après avoir fini leur cursus, les candidats peuvent se présenter à l'une des 2 sessions proposées dans l'année (Juin ou Décembre).

Le dossier des prérequis sera déposé par le formateur au secrétariat de la FFST (ou envoyé en recommandé, en suivi, ou colissimo), et non pas par le candidat, avant la date limite, soit 3 mois avant l'examen.

Tout dossier incomplet ou remis en retard sera refusé.

8.3. Tableau récapitulatif

Les examens auront lieu à Paris les 2^{èmes} week-end de juin (sauf en cas de jour férié, auquel cas ils seront reportés au 3^{ème} weekend), et de décembre. En cas d'un examen dans les DOM - TOM, ce dernier sera sous la responsabilité d'un des membres du Comité Pédagogique présent sur place.

L'examen se déroulera sur 2 jours, avec un maximum de 35 candidats par session. Les dossiers seront validés en fonction de l'ordre d'arrivée. Tout dossier arrivé après le 35^{ème}, sera transféré sur la session suivante avec toutefois une priorité.

Date de session d'examen	Date limite de réception des prérequis
2 ^{ème} weekend de juin (ou 3 ^{ème})	2 ^{ème} weekend de mars
2 ^{ème} weekend de décembre	2 ^{ème} weekend de septembre

8.4. Inscription à l'examen de praticien

Les fiches d'inscription et de synthèse remplies et validées par le formateur seront jointes au dossier des prérequis. **Aucune inscription en tant que candidat libre n'est acceptée.** Tout candidat, doit obligatoirement avoir l'aval de son formateur pour se

présenter à l'examen. Cette clause s'applique aussi en cas de repassage d'une ou des deux épreuves, ce qui implique qu'**en cas d'échec, le stagiaire ait de nouveau suivi des cours auprès d'un formateur (minimum 50h, un justificatif sera demandé).**

Précision : tout candidat peut être présenté par un formateur en dehors de son centre de formation (exemple : conflit avec le formateur référent).

Le bulletin d'inscription est envoyé aux formateurs en temps utile et le dossier complet sera renvoyé par le formateur à la FFST trois mois avant la date de l'examen.

8.5. Déroulement des épreuves

INFORMATION IMPORTANTE : le jour de l'examen, les candidats devront obligatoirement présenter leur licence FFST à jour et une pièce d'identité lors de la signature de la feuille d'émargement.

Chaque candidat nécessite la présence de quatre examinateurs (deux en pratique et deux en théorie).

Un formateur présentant un ou des candidat(s), et étant membre du jury, ne pourra pas évaluer ses propres stagiaires; ceci s'applique aux assistants ainsi qu'aux examinateurs qui connaîtraient un candidat.

Dans la mesure du possible, les deux jurys seront différents. Chaque binôme est composé de deux formateurs, ou d'un formateur et d'un praticien ayant suffisamment d'expérience tant dans sa pratique que dans cet exercice d'évaluation. Tous les jurés doivent avoir obligatoirement fait le stage FFST « procédures d'examen ».

Chaque juré est signataire de la Charte de l'Examineur (**se reporter à l'annexe 2**).

Un membre de la Commission d'Ethique peut être présent en tant que garant du bon déroulement des épreuves.

Les deux épreuves se déroulent successivement de façon à éviter aux candidats d'attendre trop longtemps. Il n'y a pas d'ordre établi, c'est-à-dire que l'épreuve de pratique peut se faire avant la soutenance et inversement.

Le temps imparti à chaque épreuve est le suivant :

pratique		soutenance	
présentation du candidat sa motivation sa connaissance du code de déontologie	5'	présentation du mémoire et d'un ou deux cas en lien avec la thématique du mémoire (sans interruption de la part du jury)	15'
entretien avec le receveur	5'		
séance de pratique	30'	échange avec le jury	15'
bilan de la séance explication de la stratégie conseils donnés par le candidat	5'		
total	45'	total	30'

8.6. Résultats

Les résultats seront transmis au formateur dans les deux semaines qui suivent l'examen, après validation du Procès-Verbal d'examen par le Président du Jury. Ces résultats seront transmis par voie informatique au formateur.

Il appartient au formateur de remettre à son stagiaire : le Certificat de Praticien (en cas de réussite) et le Livret Pédagogique.

Que l'échec soit partiel ou total, le formateur pourra représenter son stagiaire 6 mois plus tard, **sous condition qu'un nombre d'heures de cours suffisant soit refait** en cas d'échec à la pratique, et/ou que le mémoire soit retravaillé en cas d'échec à la théorie. L'épreuve réussie reste acquise.

Dans tous les cas, seul un formateur peut réinscrire un stagiaire qui devra s'acquitter des frais d'inscription en vigueur. Le Livret Pédagogique, complété du nombre d'heures supplémentaires, sera à nouveau envoyé à la FFST avec la fiche d'inscription accompagnée du règlement.

8.7. grilles d'évaluation de la pratique

Remarque importante : les grilles d'évaluation sont susceptibles d'être révisées annuellement.

Les deux examinateurs remplissent en concertation une première grille sur 25 points.

Chacun des examinateurs remplit sa propre grille (grille receveur sur 40 points ; grille observateur sur 20 points). La primauté est ainsi donnée à l'évaluation du receveur.

Un total sur 85 points est attribué. Compte tenu des exigences de qualité de la FFST, le candidat est reçu s'il obtient un score égal ou supérieur à 68 sur 85. Les examinateurs ne mettront aucun commentaire, l'évaluation chiffrée est suffisamment précise.

Grille n° 1 - Receveur

Session :

Nom et Prénom du candidat :

n° du critère	libellé du critère	notation					
Attention : tous les items doivent être remplis		entourer le chiffre			total du critère		
1	Ressenti et pressions justes						
	Projection du Qi : capacité à mobiliser l'intégralité de son énergie	0	1	2	3	/ 14	
	Accession au Qi du receveur : rencontre avec l'énergie du receveur	0	1	2	3		
	Synchronisation entre la respiration du receveur et les pressions	0	1	2			
	Profondeur des pressions	0	1	2			
	Pression et relâchement progressif	0	1	2			
	Pressions non musculaires	0	1	2			
2	Prise de contact en douceur	0		2			/ 2
3	Sensation de fluidité, de souplesse et de continuité dans les déplacements	0	1	2		/ 4	
	Régularité du rythme dans l'exécution des techniques	0	1	2			
4	Sentiment de sécurité et de confort lors des changements de position, et tout au long de la séance	0	1	2		/ 7	
	Le candidat fait-il preuve d'une attention constante au receveur ?	0	1	2			
	Prise en compte des limites exprimées par le receveur	0	1	2			
	Sensation agréable et/ou de bien être en fin de séance	0		1			
5	Ressenti du receveur sur des douleurs exprimées ou signalées prises en compte par le candidat	0	1	2	3	4	/ 4
6	Précision des gestes techniques	0	1	2	3	4	/ 4
7	Auriez-vous souhaité que la séance se prolonge ?	0			5		/ 5
8	Attention : après plusieurs manifestations de douleurs, non prises en compte par le candidat ; le receveur est en droit d'interrompre la séance, ce qui élimine d'office le candidat.	mettre une croix					
total						/ 40	
La procédure d'examen répond aux exigences de tout examen national (centres de formation publics ou privés). Le jury est souverain et les résultats ne sont pas contestables.							

Grille n° 2 - Observateur

Session :

Nom et Prénom du candidat :

n° du critère	libellé du critère	notation				total du critère
Attention : tous les items doivent être remplis		entourer le chiffre			total du critère	
1	Le candidat a-t-il pris soin de se centrer en début de séance ?	0	2		/ 2	
2	Attitude					/ 6
	Epaules basses	0	1			
	Respiration dans le Hara	0	1			
	Stabilité et ancrage	0	1	2		
	Rectitude du dos	0	1			
	Participation du corps dans le mouvement	0	1			
3	Le candidat est-il attentif et à l'écoute des réactions du receveur ?	0	1		/ 2	
	Veille-t-il à s'adapter si besoin ?	0	1			
4	Maîtrise de l'ensemble des déplacements (souplesse, fluidité)	0	1	2	3	/ 3
5	Le candidat a-t-il évité des positions irrespectueuses ?					/ 4
	Enjambement du receveur pour changer de côté (attention cet item ne peut être sanctionné si le candidat utilise cette technique pour un travail du dos par exemple)	0	1			
	Pieds près du visage	0	1			
	Entre jambe au-dessus du visage ou de la tête	0	1			
	Gestes déplacés	0	1			
6	Précision des gestes techniques (points spécifiques, ou autre protocole)	0	1	2	3	/ 3
7	Attention : après plusieurs manifestations de douleurs, non prises en compte par le candidat ; l'observateur est en droit d'interrompre la séance, ce qui élimine d'office le candidat.	mettre une croix				
total					/ 20	
La procédure d'examen répond aux exigences de tout examen national (centres de formation publics ou privés). Le jury est souverain et les résultats ne sont pas contestables.						

Grille n° 3 – Commune pratique						
Session :						
Nom et Prénom du candidat :						
n° du critère	libellé du critère	notation				
Attention : tous les items doivent être remplis		entourer le chiffre			total du critère	
1	Capacité à présenter son intérêt pour le Shiatsu	0	1			
	Connaissance du Code de Déontologie	0	1	/ 2		
2	Hygiène (lavage des mains, ongles) ; aspect (propreté apparente, vêtements)	0	1	/ 1		
3	Bijoux (ceux du candidat et du receveur) et/ou lunettes du receveur	0	1	/ 1		
4	Questionnement pertinent sur la genèse de la problématique du jour (attente du receveur)	0	1	2		/ 6
	Antécédents médicaux et/ou chirurgicaux et/ou obstétricaux	0	1	2		
	Traitements médicaux et/ou de thérapies complémentaires en cours	0	2			
5	Soins apportés au receveur en début de séance : coussins, serviette, couverture	0	1	/ 1		
6	Le candidat a-t-il fait preuve de présence en fin de séance ?	0	1			
	A-t-il signifié la fin de la séance au receveur ?	0	1	/ 2		
7	Gestion du temps imparti	0	1	/ 1		
8	Explication de la séance : bilan, stratégie	0	1	2	3	4
	Cohérence entre la demande et la stratégie (le candidat ayant pu changer de stratégie en cours de séance)	0	1	2	3	4
9	Conseils proposés par le candidat à l'issue de la séance	0	1	2		/ 2
					total	/ 25
La procédure d'examen répond aux exigences de tout examen national (centres de formation publics ou privés). Le jury est souverain et les résultats ne sont pas contestables.						

8.8. grilles d'évaluation de la théorie

Remarque importante : les grilles d'évaluation sont susceptibles d'être révisées annuellement.

Chaque examinateur met une note sur 30 points pour l'écrit, lorsqu'il reçoit et lit le mémoire chez lui (la note est ramenée à 15 dans la grille d'évaluation). Cette note permet de tenir compte du travail fait en amont de la soutenance, ce qui donne plus de valeur à l'écrit.

La grille de soutenance est remplie en concertation entre les 2 membres du jury. Elle est notée sur 25.

La note globale est de 55 (15 points de lecture par juré, plus une note d'évaluation commune de la soutenance sur 25). Le candidat est reçu s'il obtient la note de 38 sur 55.

La partie de présentation du mémoire et d'au moins 1 cas clinique, dure 15 minutes sans interruption de la part du jury. Aucun commentaire ne sera fait, ni conseil pendant la soutenance.

La 2^{ème} partie d'échange avec le jury dure également 15 minutes.

La durée de chacune des 2 séquences peut être modulable en fonction de l'aisance du candidat.

Grille n° 4 – lecture du mémoire et des études de cas										
Session :										
Nom et Prénom du candidat :										
n° du critère	libellé du critère	notation								
Attention : tous les items doivent être remplis		entourer le chiffre				total du critère				
Forme du mémoire										
1	Structure du mémoire	0	1	2						
2	Présentation (orthographe, lisibilité, etc...)	0	1	2						
3	Respect des consignes (nombre de pages, nombre de séances, etc...)	0		1						
4	Clarté du résumé	0	1	2						
/ 7										
Fond du mémoire										
5	Développement pertinent du sujet choisi	0	1	2	3	4	5			
	Cohérence entre le mémoire et les études de cas	0	1	2	3	4				
/ 9										
Études de cas										
6	Cohérence entre MTC et analyse développée	0	1	2	3	4	5			
7	Structuration des études de cas : - présentation du receveur - état de santé actuel, antécédents médicaux, chirurgicaux, obstétricaux - traitements en cours	0	1	2						
8	Observations visuelles et au toucher	0	1	2						
9	Stratégie de prise en charge	0	1	2	3					
10	Conclusion, perspectives	0	1	2						
/ 9										
total								/ 30		
Attention note ramenée à 15 / 20								/ 15		
La procédure d'examen répond aux exigences de tout examen national (centres de formation publics ou privés). Le jury est souverain et les résultats ne sont pas contestables.										

Grille n° 5 – soutenance

Session :

Nom et Prénom du candidat :

n° du critère	libellé du critère	notation						
Attention : tous les items doivent être remplis		entourer le chiffre					total du critère	
1	Présentation structurée de la soutenance	0	1	2	3	4	/ 4	
2	Présentation dynamique donnant envie d'aller plus loin	0	1	2	3	4	/ 4	
3	Pertinence des réponses aux questions sur le mémoire	0	1	2	3	4	/ 4	
4	Pertinence des réponses aux questions sur les études de cas	0	1	2	3	4	/ 4	
5	Lien et cohérence entre la thématique du mémoire et la pratique à travers les études de cas	0	1	2	3	4	/ 4	
6	Aptitude à « raconter » son mémoire, témoin de son implication réelle et sincère	0	1	2	3	4	5	/ 5
						total	/ 25	

La procédure d'examen répond aux exigences de tout examen national (centres de formation publics ou privés). Le jury est souverain et les résultats ne sont pas contestables.

8.9. Fiche de synthèse

Fiche de synthèse de l'examen					
Session :					
Nom et Prénom du candidat :					
évaluation de la pratique					
1 ^{er} passage		2 ^{ème} passage		3 ^{ème} passage	
grille receveur				/ 40	
grille observateur				/ 20	
grille commune				/ 25	
total des 3 grilles de pratique			/ 85 (rappel : minimum de 68 / 85)		
candidat reçu en pratique : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					
candidat éliminé : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (item 8 grille receveur, ou 7 grille observateur)					
évaluation de la théorie					
Titre du mémoire :					
1 ^{er} passage		2 ^{ème} passage		3 ^{ème} passage	
évaluation écrit juré n° 1				/ 15	
évaluation écrit juré n° 2				/ 15	
évaluation commune de la soutenance				/ 25	
total des 3 grilles de théorie			/ 55 (rappel : minimum de 38 / 55)		
candidat reçu en théorie : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>					
synthèse générale					
Candidat reçu aux 2 épreuves			<input type="checkbox"/>	Validation par le Président du jury (signature et cachet)	
Repasse la pratique			<input type="checkbox"/>		
Repasse la théorie			<input type="checkbox"/>		
Repasse les 2 épreuves			<input type="checkbox"/>		

8.10. Démarche qualité

Chaque examinateur est signataire d'une charte de l'examineur.

Dans un but de transparence, cette charte est annexée au présent programme.

Se reporter à l'annexe 2.

A l'issue des 2 épreuves, le candidat dispose d'une feuille nominative d'observation sur laquelle il pourra noter toutes ses remarques concernant les conditions de passage d'examen (accueil, déroulement ...) ou des suggestions en vue d'enrichir la qualité des prochaines sessions.

NB : ces observations n'ont aucune incidence sur la décision du jury et sont lues après les délibérations.

Se reporter à l'annexe 3.

9. Guide de rédaction

9.1. Mémoire

Un mémoire est un travail de recherche destiné à énoncer un thème ou une idée ; à argumenter et à prouver ou non sa légitimité et son bien-fondé. Cependant la formation ne vise pas à former des chercheurs, mais des praticiens capables de faire un lien entre la théorie et leur pratique. C'est-à-dire que le lien entre le thème choisi et les études de cas, doit être la colonne vertébrale du mémoire.

1) A quoi sert un mémoire ?

- Evaluer le degré de connaissance et d'assimilation du référentiel MTC, en Shiatsu et en Anatomie-Physio-Pathologie. Ceci faisant bien entendu aussi référence aux études de cas.
- Evaluer la maturité, dans l'application judicieuse des connaissances théoriques en pratique ; c'est-à-dire : établir un bilan énergétique et en tirer une stratégie de traitement.
- Mesurer l'esprit de synthèse d'un candidat.
- Le mémoire représente la quintessence d'un centre de formation et de son formateur. Il parachève le cursus de formation, et en est l'aboutissement. Il n'est pas une fin en soi, mais le début d'un nouveau cycle de responsabilités, tant d'un point de vue professionnel, que de soif de connaissances.

2) Choix du sujet

Le mémoire n'est pas un simple compte rendu de lecture, ou un résumé de cours ; il doit comprendre une prise de recul, des analyses, des synthèses et une dimension de réflexions personnelles, d'où l'intérêt de le commencer le plus en amont possible de l'examen.

Les sujets peuvent être en rapport avec l'activité du candidat ou ses passions. Il ne saurait en aucun cas être un descriptif d'une technique générale ou de connaissances théoriques de base. Concrètement, il n'est pas demandé de situer le trajet d'un méridien, de rappeler sa fonction ou encore de démontrer comment on pratique le Shiatsu.

Un sujet trop général n'apportera que des banalités. Un sujet trop vaste empêchera d'approfondir suffisamment la thématique, et le résultat n'aura que peu d'intérêt. Il est recommandé au directeur de mémoire d'orienter le choix du mémoire sur des thèmes en lien avec les pathologies, afin de démontrer la capacité du Shiatsu à constituer une thérapie complémentaire, d'accompagnement et de soutien à la médecine occidentale.

3) **Choix des sources**

Il est important pour la crédibilité du mémoire, de s'appuyer sur des sources fiables, référencées et vérifiables (magazines scientifiques généraux, revues scientifiques spécialisées dans une discipline particulière, manuels de biologie, ouvrages scientifiques rédigés par des spécialistes). Pour les traités de Médecine Traditionnelle Chinoise, les précautions sont les mêmes.

4) **Utilisation des sources et référencement**

Utiliser une source, suppose d'en extraire quelques données, une citation (mise entre « » et en italique), un ensemble d'informations que le rédacteur synthétisera. Il en fera une analyse critique. En aucun cas, une source ne peut être photocopiée et placardée en tant que telle, hormis avec parcimonie, pour illustrer le texte. C'est-à-dire que **tout mémoire basé sur du copier-coller sera rejeté** (rappel : c'est interdit par la loi). De plus il y a de fortes chances - ou risques, que le jury ait lu les mêmes livres que le rédacteur, surtout ceux qui concernent le Shiatsu ou la MTC !

L'utilisation de tableaux ou de diagrammes peut être intéressante pour illustrer le propos, mais un chapitre qui ne serait constitué que de diagrammes photocopiés n'a strictement aucun intérêt.

Tout ouvrage dont on utilise des données doit être mentionné dans la bibliographie. Cette référence comportera obligatoirement :

- le nom de l'auteur
- le titre complet de l'ouvrage, et éventuellement le sous-titre
- l'année de parution
- la ville ou le pays d'édition
- l'éditeur

La bibliographie est en fin de mémoire ; les auteurs y sont classés par ordre alphabétique. On commence par les livres, puis les articles et enfin les sources internet.

- pour un livre, la présentation est la suivante : *Jansen Thierry, « La solution intérieure » (2006), Fayard Editeur – Paris*
- pour une revue scientifique, il faut indiquer le numéro de volume et les pages : *Darrel T – 2001 – « Etude des effets du Shiatsu sur le chat siamois », in Journal of Veterinary Society, vol. 3 : p. 239 – 245*
- pour les sites internet, indiquer le nom du site, le titre et l'auteur de l'article (si possible), l'adresse internet complète du site et la date de consultation : *Caducée – « la thérapie comportementale et cognitive contre l'insomnie » - site consulté le 11 juillet 2006*
<http://www.caducee.net/breve.asp?idb=5848&cal=1>

Lorsque que l'on cite des données précises dans le texte, il faut indiquer rapidement l'ouvrage auquel on fait référence, en note en bas de page (auteur, date et page –

exemple **Réquéna** – 2000 – p. 24). Cela permet au lecteur de savoir d'où viennent les informations

5) **Présentation**

Le mémoire comporte au moins les chapitres suivants :

- **sommaire**
- **mots-clés** : 5 ou 6 mots-clés hors « Shiatsu » pour le référencement internet
- **résumé**
- **introduction**
- **développement** : le Shiatsu doit rester l'élément central du mémoire. Le candidat doit s'approprier son sujet, y faire paraître ses propres réflexions, ce qui permettra au lecteur d'apprécier les connaissances en MTC, en Shiatsu et en Anatomie – Physiologie du candidat. Les rappels tant en Anatomie - Physiologie occidentale, qu'en MTC doivent être en corrélation avec le sujet traité. Le développement consiste à présenter un thème adapté au Shiatsu, sans faire un cours théorique, et justifier de ce choix à travers l'expérience pratique (études de cas).
- **conclusion** ; elle précisera :
 - ✓ les ressentis des séances : évolution, changements bénéfiques pour les receveurs.
 - ✓ efficacité, possibilités et limites du Shiatsu concernant la thématique.
 - ✓ les projets personnels par rapport à cette expérience, en lien avec le thème choisi, et les projets professionnels et implications.
- **annexes**
- **bibliographie**
- **remerciements**
- **formulaire d'attestation sur l'honneur de suivi de mémoire signé par le formateur et le candidat.**

6) **Consignes de rédaction**

La présentation sera claire, soignée, sans fautes d'orthographe, et accompagnée de quelques illustrations en lien avec la thématique, si nécessaire. Attention, un mémoire

n'est pas un livre d'images. Des phrases concises sont toujours appréciées par rapport aux phrases longues.

Adopter un format, et un seul, que ce soit pour les styles de police, de paragraphes, de tête de chapitres, etc...

Numéroter les sections, et veiller à ce que la numérotation soit strictement identique à celle du sommaire.

Aérer le texte en laissant des interlignes supplémentaires entre les différents paragraphes ou chapitres.

7) **Caractéristiques**

- **de 25 à 50 pages hors annexes en format A 4**
- aucun document manuscrit n'est accepté.
- marges minimales de 2 cm en hauteur et en largeur
- pages numérotées en bas à droite
- interligne de « 1,5 ligne »
- police : type Arial, Helvetica, Times New Roman
- corps 11 ou 12
- **impression recto-verso**
- ni classeur, ni feuillets plastiques perforés
- reliure spiralée ou collée
- sommaire en début de mémoire
- bibliographie en fin de mémoire
- la page de couverture devra impérativement annoncer :
 - ✓ nom et prénom de l'auteur
 - ✓ titre du mémoire
 - ✓ n° de licence FFST
 - ✓ date de présentation
 - ✓ nom du centre de formation

8) **Résumé**

Il est intégré au fascicule, entre les mots-clés et l'introduction. Un résumé pertinent, **sur une** page, permet de préparer efficacement la soutenance.

9) **Dispositions légales**

Afin de respecter la législation française, 3 obligations pour la préparation du mémoire.

- **Droit à l'Image : se reporter à l'annexe n° 4**
- **Formulaire de consentement éclairé** : il n'est à utiliser que dans le cadre hospitalier ou de structures médico-sociales, pour présenter les buts poursuivis. Il est à signer en double exemplaire par le receveur et le candidat.

Dans certains cas particuliers de prise en charge en structure hospitalière ou autres, le formateur devra signer une convention avec ces établissements. Cette convention n'est pas du ressort de la FFST, mais uniquement du centre de formation.

Se reporter à l'annexe n° 5

- **Formulaire de non plagia** : à joindre obligatoirement à tout travail de mémoire ou dossier remis à un formateur.

Se reporter à l'annexe n° 6

10) Publication

Après accord de l'auteur, le mémoire, peut - à la demande du Comité Pédagogique :

- Etre accessible sur le site de la FFST.
- Faire l'objet d'une publication sous forme d'article. Dans ce cas, il devra être adapté à un format de 5 à 7 pages. Le texte sera soumis au CP.

11) Quelques conseils

- Un mémoire, c'est du temps (recherches, lectures, rédaction).
- Il convient de trouver des personnes aidantes, comme par exemple :
 - ✓ un « candide » qui ne connaît pas le Shiatsu ; son rôle est de lire le mémoire, et de faire un retour. Qu'a-t-il compris d'une discipline inconnue ? Le mémoire est-il lisible ? Est-il agréable à lire ? ...
 - ✓ un correcteur d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, en plus des correcteurs automatiques sur traitement de texte. Pour information, un examinateur aura une appréciation défavorable si le mémoire comporte trop de fautes de français et d'orthographe.
 - ✓ si l'outil informatique n'est pas bien maîtrisé, il est inutile d'y passer des centaines d'heures, alors que certaines personnes sont compétentes dans ce domaine
- Durant la conception du mémoire, il est judicieux d'avoir en permanence sur soi un petit carnet pour noter les idées qui viennent, avant qu'elles ne partent.

12) Obligations de l'Enseignant

- Diriger, apporter ses conseils pendant tout le temps de rédaction du mémoire et le valider. Une direction de mémoire ne se résume pas à une validation une fois le travail terminé. Le stagiaire est en droit d'exiger de son formateur cette part du travail.
- Cet accompagnement doit faire partie intégrante du cursus sur les dernières années de formation.

9.2. Etudes de cas

1) Généralités

30 séances, soit 5 personnes différentes avec un minimum de 6 séances, ou 6 personnes avec un minimum de 5 séances par cas (1 cas c'est une personne et non 1 séance).

Tous les cas sont en lien direct avec le thème du mémoire

En aucun cas, ne sont acceptés 30 cas de 1 séance chacun, sauf en cas de thématique spécifique telle que le Shiatsu pendant l'accouchement.

Les études de cas doivent démontrer l'utilité du Shiatsu face à une problématique. Cette étude est la seule garante de la pertinence de la stratégie et le seul moyen d'en tirer des conclusions exploitables.

Une synthèse des études de cas en lien avec le mémoire, doit trouver sa place dans le développement de ce dernier.

Toutes les études sont développées, rédigées et intégrées en annexe en fin de mémoire.

2) Caractéristiques

La rédaction a les mêmes exigences techniques que le mémoire.

3) Contenu de chaque cas

- **présentation** : prénom réel ou modifié à la demande du receveur précisant sa situation socio – professionnelle, ses loisirs, ses habitudes de vie, son contexte psychologique, ... (les pseudonymes farfelus ne sont pas acceptés).
- son **état de santé actuelle**.
- ses **antécédents médicaux** et/ou chirurgicaux et/ou obstétricaux les plus importants.

- ses **traitements médicaux** et thérapies complémentaires en cours
- les **observations** visuelles et au toucher (prothèses externes, perruques, œil de verre, ...)
- à partir de tous ces critères, quelle analyse peut-on faire ? - une **analyse** en MTC consiste en un argumentaire et une utilisation judicieuse et pertinente de toutes les connaissances (Ki, système Yin Yang, Horloge Circadienne, 5 Eléments, 3 Foyers, causes des maladies, déséquilibres, 5 substances, 8 principes, etc...)

Rappel important : le jury doit être capable d'apprécier les connaissances en MTC à travers les études de cas.

- **pour chaque séance** :
 - ✓ l'attente du receveur
 - ✓ son retour de la séance précédente
 - ✓ l'objectif du praticien
 - ✓ le bilan énergétique
 - ✓ la stratégie de séance et les commentaires
 - ✓ les points utilisés en les justifiant
 - ✓ le ressenti immédiat du receveur
 - ✓ les conseils donnés
- **résultat global** et commentaires
- **conclusion**, perspectives à court et moyen termes

4) Suivi des études de cas

Il est réalisé par le formateur, de même que le suivi de mémoire.

10. Date d'application

Le présent programme de formation annule et remplace les précédentes éditions à partir d'octobre 2018.

Annexe 1 : code de déontologie de la FFST

Tout membre actif (stagiaire, praticien ou formateur) de la Fédération Française de Shiatsu traditionnel (FFST) s'engage, dès son adhésion, au respect du code de déontologie conforme aux statuts, au règlement intérieur de la FFST, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur français et européens.

En conséquence, il s'engage sur l'honneur à :

1) concernant la formation :

- Fournir dès l'inscription en première année un extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) de moins de trois mois. Un nouvel extrait sera demandé pour l'inscription à l'examen. Dans le cas d'une condamnation grave, le Conseil d'Administration se verrait dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent (allant jusqu'à la radiation de la FFST).
- Etre détenteur, dès la fin de la première année, de la formation aux premiers secours, datant de moins de cinq ans, délivrée par la Croix Rouge Française, la Protection Civile, ou tout autre organisme habilité, ou présenter une équivalence.
- Ne pas mentionner sur un site internet ou tout autre média, une qualité de praticien en Shiatsu tant que le certificat FFST n'est pas obtenu.

2) concernant la pratique du Shiatsu :

- Respecter la personne dans toutes ses composantes physique, morale, socio-culturelle, religieuse, croyances ...
- Respecter une stricte confidentialité.
- Toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau, à l'aide de cours, stages et formations complémentaires, y compris après sa certification.
- Mener ses activités en Shiatsu en excluant toute forme de prosélytisme confessionnel, politique ou sectaire, ce qui constituerait un motif de radiation.
- Informer le receveur lorsqu'il intègre d'autres pratiques au cours de la séance de Shiatsu afin de ne pas créer de doute quant à la nature réelle du Shiatsu.
- Fixer ses honoraires de manière raisonnable.

Rappelons que seul le praticien en Shiatsu certifié FFST, ayant un statut professionnel et une Responsabilité Civile professionnelle, est en droit de demander des honoraires.

- Garder à l'esprit que le Shiatsu n'est ni une pratique médicale au sens occidental du terme, ni un massage, ni une idéologie, mais un art traditionnel, une thérapie complémentaire, s'inscrivant dans le domaine de la prévention, du mieux-être, et de l'accompagnement lors de pathologies, pour aider à la restauration d'une meilleure qualité de vie.

Par conséquent, il doit :

- S'abstenir d'établir un quelconque diagnostic médical.
- Se garder d'interrompre ou de modifier un traitement médical.
- S'interdire de prescrire ou conseiller des médicaments.
- Diriger sans délai, vers un médecin toute personne se plaignant ou présentant les signes d'un malaise.

La pratique du Shiatsu ne se substitue en aucun cas à un acte médical.

- Avoir une conception pluridisciplinaire de sa pratique.

Conclusion :

- Le non-respect de ces engagements pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire interne, voire d'une procédure judiciaire.
- La non-observation caractérisée, par un membre actif de la FFST, des engagements et principes énumérés ci-dessus entrainera sa radiation de la FFST dès que le Conseil d'Administration en aura connaissance. Toutefois l'intéressé aura toujours la possibilité de saisir la Commission d'Ethique.

Des poursuites pourraient être engagées à l'encontre de l'intéressé au cas où les intérêts moraux ou matériels de la FFST seraient compromis.

La FFST se réserve le droit de se porter partie civile.

En cas de radiation, la citation illégitime de l'appartenance à la FFST ainsi que l'utilisation du logotype pourront faire l'objet de poursuites.

Nom de l'adhérent :

Date :

Signature précédée de la Mention manuscrite « *Lu et approuvé* »:

Nom du responsable du centre de formation

Annexe 2 : charte de l'examineur de la FFST

- Etre formateur, assistant ou praticien accrédité ou certifié FFST.
- Avoir fait le stage FFST « procédures d'examen ».
- Accepter d'avoir tour à tour le rôle de receveur et d'observateur.
- Garder à l'esprit que l'examen est un permis de pratiquer.
- Venir avec une tenue adaptée, souple et propre.
- Etre présent dès le début de la réunion préparatoire, et jusqu'à la fin du débriefing.
- Ne pas aborder des sujets hors examen et personnels pendant les épreuves.
- Surveiller le niveau sonore des conversations, car cela peut être source de perturbation pour le candidat.
- Etre présent en même temps que son co-juré pour accueillir le candidat.
- Ne pas donner son nom, même si le candidat le demande.
- Ne pas demander le nom du formateur, du centre de formation, ni le style de Shiatsu pratiqué.
- Accepter d'autres pratiques de Shiatsu afin de ne pas juger un style mais une prestation (être conscient que l'examineur doit mettre en arrière-plan sa propre technique, ne pas juger un style qu'il soit lent ou rapide, que le candidat prenne les pouls, regarde la langue, ou fasse un autre bilan énergétique que l'examineur a l'habitude de faire).
- Ne pas se mettre en avant ; ne pas donner de conseils ; rester dans une neutralité bienveillante et vigilante ; ne pas intervenir, avant et après avec des explications qui seraient des leçons.
- Signaler obligatoirement ses problèmes actuels avant de s'installer sur le futon (principe de précaution), si le candidat n'a pas posé toutes les questions relatives à la santé.
- Ne pas inventer de pathologie, mais avoir une attitude sincère.
- Pouvoir se déplacer, si on est observateur, et se rasseoir afin de ne pas induire une notion de hauteur dominante.
- Tenir compte de la part émotionnelle du candidat, si celle-ci reste raisonnable.
- S'autoriser à interrompre une séance, si la prestation met le receveur en danger (ce qui élimine d'office le candidat).
- Ne pas faire de remarques en fin de séance sur la prestation du candidat, mais rester neutre.
- Avoir en tête les grilles d'évaluation.
- Assurer une évaluation de même qualité en début et en fin de journée.
- Avoir un ressenti différent entre receveur et observateur peut être compatible. Ils doivent en débattre ensemble quand ils notent la grille commune à la fin de la prestation. Les grilles receveur et observateur sont remplis individuellement avant la mise en commun des impressions et le remplissage de la grille commune.
- Appeler l'organisateur ou le responsable de la commission d'éthique, s'il y a un litige au cours d'une des deux épreuves.
- Accepter l'inclusion ponctuelle de l'organisateur ou du responsable de la commission d'éthique dans un binôme de pratique ou de théorie.
- savoir faire preuve d'humilité quand un stagiaire venant de son centre de formation est recalé, et ne pas intervenir en sa faveur lors du débriefing.
- S'enrichir de ce que l'on reçoit ou voit. « *Votre patient ou votre élève est votre maître.* »
Shizuto Masunaga

Nom, prénom

date

Signature

Annexe 3 : observations sur le déroulement de l'examen

Nom :	Prénom :
Session :	Date :
Coordonnées (téléphone et mail) :	
Vos observations, remarques, commentaires :	
A la demande de votre jury, et après accord du Comité Pédagogique, votre mémoire peut être accessible sur le site de la FFST en intégralité ou sous forme d'un article.	
Je soussigné(e) accepte * n'accepte pas * que mon mémoire et/ou article soient publiés sur le site de la FFST. (* rayer la mention inutile)	
Fait à Paris, le	Signature

« Le Code de la Propriété Intellectuelle, n'autorisant, aux termes de l'article I.122-5 2 et 3 alinéas, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article I.122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles I.335-2 et suivants du CPI. »

**Autorisation d'enregistrement de l'image / de la voix
(personne majeure ou mineure émancipée)**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant bien entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au majeur.

1. **Désignation du projet audiovisuel** : projet pédagogique concerné (désignation sommaire) :

.....

Nom et adresse de l'établissement :

.....

2. **Modes d'exploitation envisagés.**

support	durée	étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> en ligne	<input type="checkbox"/> internet (monde entier) <input type="checkbox"/> extranet <input type="checkbox"/> intranet Préciser le(s) site (s) :
<input type="checkbox"/> DVD
<input type="checkbox"/> projection collective	<input type="checkbox"/> Pour un usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche <input type="checkbox"/> Usage de communication externe de l'institution
<input type="checkbox"/> Autre (préciser)

3. Autorisation du majeur et/ou du mineur émancipé

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,
Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

L'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisée sous l'autorité de (nom du producteur ou du bénéficiaire de l'autorisation/statut juridique/adresse) :

.....
.....

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après :

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement :

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (*prénom, nom*)
Déclare être majeur(e) – mineur(e) émancipé(e) (rayez la mention inutile)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet ci-avant : **Oui** **Non** (cochez la case)

Fait à :**en autant d'originaux que de signataires**
Le :
Signature du majeur ou du mineur émancipé :

Formulaire de Consentement Eclairé

Je soussigné(e),né(e) le /.... / ,
résident à, par la présente, consens à recevoir un
traitement de Shiatsu (en aucun cas le Shiatsu ne remplacera le traitement proposé par le
Médecin). Il m'est bien entendu possible d'interrompre le traitement Shiatsu à tout
moment, à ma demande ou de celle de mon médecin.

La nature, les buts poursuivis, les éventuelles manifestations m'ont été expliqués par

.....

D'autre part, je consens à ce que les résultats de ce traitement puissent être publiés dans
le cadre d'un mémoire, sous couvert de l'anonymat.

Fait à en double exemplaire,

Le

Signature :

Je confirme avoir expliqué la nature, les buts poursuivis et les éventuelles manifestations
du traitement Shiatsu, à la personne pré-signataire de ce formulaire de consentement
éclairé.

Fait à

Le

Signature :

Annexe 6 : déclaration sur l'honneur contre le plagiat

A joindre obligatoirement à tout travail de mémoire ou dossier remis à un formateur.

Je soussigné(e),

Nom, Prénom,

Régulièrement inscrit à la FFST, sous le numéro de licence

Année scolaire :

Cursus :

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai recopié ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine, et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la loi, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire et les tribunaux de la République Française.

Fait à

Le

Signature

Comité Pédagogique FFST

12 rue des Epinettes – 75 017 Paris – tel 01 42 29 64 22
shiatsu@ffst.fr
www.ffst.fr

Association sans but lucratif (loi de 1901)
Membre de l'International Shiatsu Network (ISN)